

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 178 Subvention de fonctionnement (20.000 euros), subvention d'investissement (20.000 euros) et convention avec l'association les Amis de Frans Krajcberg (15e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement et une subvention d'équipement à l'association les Amis de Frans Krajcberg ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros est attribuée à l'association Les Amis de Frans Krajcberg, 21, avenue du Maine 75015 Paris, au titre de ses activités en 2021.105201 ; 2021_03647.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 20.000 euros est attribuée à l'association Les Amis de Frans Krajcberg, 21, avenue du Maine 75015. 105201 ; 2021_08839.

Article 3 : La dépense totale correspondante, soit 40.000 euros, sera imputée au budget de l'exercice 2021 de la Ville de Paris comme suit :

- 20.000 euros au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 ;
- 20.000 euros au budget d'investissement de l'exercice 2021 et suivants ;

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'équipement, jointe en annexe de cette délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO